

INFORMATION ACCUEIL DU PUBLIC CCHC URBANISME

Connaitre le type de dossier à déposer en fonction du projet (a toute fin utile le site service-public.fr est très bien fait pour cela:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Accueil public CCHC : <https://www.cc-hautchablais.fr/Accueil-du-public-service>

Accueil du public - service Urbanisme

Le Service Urbanisme de la CCHC est fermé au public le matin.

Le pôle d'instruction pour les demandes d'autorisation d'urbanisme, peut recevoir le public l'après-midi :

Entretien physique sur rendez-vous uniquement,

appel préalable téléphonique au 04 50 72 16 17

- du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00,
- le vendredi de 14h00 à 16h00.

Entretien téléphonique possible en appelant au 04 50 72 16 17

- du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00,
- le vendredi de 14h00 à 16h00.

Selon disponibilité du pôle d'instruction, l'accueil téléphonique vous dirigera vers l'instructrice en charge de votre commune ou prendra vos coordonnées pour un rappel ultérieur.

